



La Parole du Rav Brand

Les sacrifices au *Beth Hamikdash* rapprochent les hommes de D.ieu et leur permettent d'obtenir Son agrément. Le *Cohen* est habillé de vêtements augustes, qui participent au pardon. La chemise pardonne – l'assassinat, le pantalon – l'immoralité, la ceinture – les pensées corrompues, et le chapeau – l'orgueil. Le *Cohen Gadol* est honoré par quatre tenues supplémentaires : le pectoral pardonne - les erreurs de jugement, le tablier – l'idolâtrie, le manteau – la médisance, et le *tsits* – l'insolence (*Erkhin* 16a). En apportant un sacrifice, le propriétaire confie au *Cohen* ses états d'âme, ses désirs de se rapprocher de D.ieu en même temps que ses difficultés, faiblesses, doutes et regrets. Le *Cohen* le conduit alors sur le bon chemin. Habillé des vêtements saints, sa proximité de D.ieu influence positivement celui qui offre le sacrifice. Et de cette rencontre avec l'homme saint qu'est le *Cohen* il sortira transformé, et il quittera le *Beth Hamikdash* avec les nouvelles forces qu'il y aura puisées.

Bien que ce soient les juges qui rendent la justice, et apaisent ainsi les conflits entre les humains, il incombe au *Cohen Gadol* un travail supplémentaire concernant les jugements. Grâce au Pectoral du jugement, il intervient auprès de D.ieu sur les sujets qui L'opposent aux humains. Les *Cohanim* font remonter à leur maître les états d'âmes du peuple, et ce dernier intervient auprès de D.ieu : il est l'avocat devant D.ieu. Il met en exergue les points positifs du peuple, en réduisant la gravité de leurs forfaits, dus au mauvais penchant qui est inné dans l'homme dès sa naissance et peut-être mille autres circonstances. Sur le Pectoral qu'il porte sur son cœur et sa poitrine sont incrustées douze pierres, gravées du nom des douze tribus : « Lorsque Aharon entrera dans le sanctuaire, il portera sur son cœur les noms des fils d'Israël, gravés sur le Pectoral du jugement, pour en conserver à toujours le souvenir devant D.ieu » (Chemot, 28,29). Si un juge humain ne se concentre que sur les problèmes spécifiques d'une affaire donnée entre des personnes, il n'est censé tenir compte que de cette affaire, et que des individus qu'ils

jugent. Il fera acquitter ou condamner les protagonistes du problème pour lequel il a été convoqué. Quant à D.ieu, Son acquittement ou Sa condamnation sont basés sur l'ensemble des éléments de l'individu en question, ou du peuple. Il connaît leurs secrets les plus intimes : « Il sonde les reins et le cœur. » Il tient aussi compte de leur vie terrestre passée dans une autre vie, un autre *guilgoul* - migration de l'âme- des mérites accumulés autrefois, dès l'origine du peuple. C'est pourquoi sur les pierres du pectoral sont gravés les douze noms de tribus et des trois Patriarches. Le *Cohen Gadol* ne manquera pas de mettre en symbiose les mérites de nos ancêtres avec ceux de la génération actuelle, et de n'importe quel individu.

Des cordons attachent le pectoral à l'*Efod*, au Tablier, qui fait pardonner l'idolâtrie, et il est absolument interdit de les séparer. En fait, sans la croyance absolue dans l'omniprésence, la proximité et la bienveillance de D.ieu avec les membres de Son peuple, ceux-ci rencontreraient des difficultés pour accepter la Justice divine si magnifique. L'idolâtrie – cette chimère qu'il existerait d'autres intervenants dans le ciel en dehors de *HaKadoch Baroukh Hou* – sape tout espoir d'une justice céleste. Elle provoque que les personnes soient frustrées, athées, révoltées contre le monde, la vie, leur destin, les dieux et leurs contemporains. Quant à la foi absolue en Un D.ieu juste et miséricordieux, elle offre à l'homme le dynamisme, la vigueur, l'espoir nécessaires pour affronter les difficultés de la vie et s'opposer à la déchéance, aux pièges du mauvais penchant et aux illusions écrasantes d'un monde abandonné.

Le *Cohen Gadol* porte les douze pierres toute l'année, et rappelle ainsi continuellement dans son plaidoyer le mérite de nos ancêtres. Le jour de Kippour, il est appelé pour un rendez-vous avec D.ieu dans le Saint de saints : il se défait alors des quatre habits supplémentaires qu'il porte toute l'année et qui sont ornés d'or. Car la moindre allusion au veau d'or doit rester en dehors de cette rencontre.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 51	18 : 09
Paris	18 : 05	19 : 13
Marseille	18 : 01	19 : 04
Lyon	17 : 59	19 : 04
Strasbourg	17 : 44	18 : 51

N° 376

Pour aller plus loin...

- 1) Le traité Baba Métsiya (107) enseigne : « kéchote atsmékha véa'har kakh kéchote a'hérim ! ». À travers quelle expression de notre Sidra, pouvons-nous entrevoir une allusion à cette règle de la Guémara ?
- 2) Au sujet de l'ordre de confectionner les vêtements des Cohanim, la Torah emploie le singulier : « véassita » ("tu feras"), à l'exception du Efod à propos duquel il est dit (28-6) au pluriel : «Véassou éte haéfod... maassé 'hochev ». Comment saisir cette différence ? De plus, à quel enseignement fait allusion l'expression : « maassé 'hochev »?
- 3) À quel enseignement primordial pourrait faire allusion les termes suivants qualifiant le Efod : «ouchtei charchérote zahav tahor» (28-14) ?
- 4) Il est écrit au sujet du pectoral (28-28) : « Vélo yiza'h ha'hochen méal haéfod ». Pourquoi la Torah insiste-t-elle pour que le 'Hochen soit toujours fixé au Efod ?
- 5) Les pierres du 'Hochen étaient-elles toutes de la même taille et de la même valeur matérielle ?
- 6) Quelle pierre parmi celles du 'Hochen est le symbole du "Kivoud Av Vaème" (28-20) ?

Yaacov Guetta

La Question

Dans la paracha, Hachem ordonne à Moché qu'il demande aux enfants d'Israël qu'ils lui amènent l'huile pour l'allumage de la Ménora. Ainsi, le verset nous dit : « Et toi, ordonne aux enfants d'Israël et ils prendront vers toi de l'huile d'olive pure pour l'allumage afin de faire monter une flamme éternelle ». Puis, la Torah nous enseigne : « C'est dans la tente d'assignation ... qu'Aharon et ses fils la disposeront du soir au matin...". Pour quelle raison en ce qui concerne le service de la Ménora, Hachem partage la mission entre Moché pour réceptionner l'huile et Aharon pour l'allumer ? De plus, il est à noter, que lorsque le verset s'applique à Moché, il désigne la flamme comme étant éternelle. A contrario, lorsque

celui-ci parle du rôle d'Aharon et de ses enfants, il parle uniquement "du soir au matin". A quoi est due cette différence ? Le Ekhal Ména'hem répond : la Ménora représente les deux aspects de notre relation envers Hachem : l'étude de la Torah, et le service divin (celui du Temple et aujourd'hui les prières). Ainsi, Moché qui reçut la Torah, symbolise la première dimension et Aharon le premier des Cohen gadol incarne la seconde. Ainsi, en ce qui concerne notre obligation d'étude de la Torah, celle-ci s'applique de manière éternelle sans discontinuité, sans qu'aucun instant n'échappe à ce devoir. En revanche, en ce qui concerne le service divin (et nos prières journalières), nous nous en acquittons en nous y attelant soir et matin.

G.N.

Enigmes

Enigme 1 :
Je suis d'eau, je suis d'air, et je suis d'électricité qui suis-je ?



Enigme 2 :
Quelles sont les 4 brakhot que nous récitons une seule fois par an ?

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat Meïcha Silvera bat Kokhava

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Pour dédicacer un numéro :
Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Peut-on faire des travaux avant d'avoir fait la Havdala ?

Le Guemara (Chabbat 150b) nous enseigne qu'il est interdit de réaliser des travaux avant la Havdala. En effet, les Sages ont considéré que tant que la Havdala n'a pas été récitée, la sainteté du Chabbat reste toujours présente [Levouch fin 263 ; Michna Beroura 299,33] ou bien ils ont imposé de réciter la Havdala avant tout travail, pour marquer l'honneur du Chabbat [Taz 263,3;Graz 299,16].

Cette interdiction concerne toutes sortes de travaux, qu'ils soient interdits d'ordre Toraique ou d'ordre Rabbinique [Beth Yossef 299,10 qui réfute l'avis de Rabbénou Yerouham. Voir le Levouch ot 9 qui repousse la coutume apportée par le Rama. Voir aussi Hatsiyoun ot 51 qui explique que même Rabbenou Yerouham interdit en réalité d'exécuter tout travail avant la Havdala].

De quelle Havdala s'agit-il ?

- Certains rapportent que la Havdala dans la Tefila suffit [Tour au nom de Rav Amram Gaon ; et ainsi écrit le Bahag...].

Il sera alors recommandé d'attendre au moins la Kedoucha avant de procéder aux travaux afin de s'acquitter du Zohar (Voir Maguen Avraham 299,17).

- D'autres écrivent qu'on dira "Baroukh Ata Hachem Elokenou Melekh Haolam Hamavdil Ben Kodech Le'hol" avant de procéder à un quelconque travail [Rabénou 'Hananel ; Rif (selon le Roch) ; Rabénou Yis'hak Iben Guiat... Aussi le 1^{er} avis est d'accord qu'en cas d'oubli de la Havdala dans la Amida, on dira Hamavdil Bechem Oumalkhout (même sans Koss)].

- D'autres rapportent qu'il suffit de dire "Hamavdil Ben Kodech Le'hol" même sans le nom d'Hachem [Rachi].

- Enfin, d'autres écrivent qu'il faut aussi attendre de réciter la Havdala sur le Koss [Rif (selon le Rachba/Ran); Rambam 29,6 ; Roch (Pessa'hime 10,11). Et ainsi est l'avis du Zohar (du moins selon le Yaskil Avdi T.8 Hachmatote 18) qui impose la rigueur].

En pratique, le Beth Yossef (299,10) retient l'opinion de Rachi qu'il suffit de dire "Hamavdil Ben Kodech Le'hol" pour effectuer des travaux interdit. C'est pourquoi on enseignera aux femmes (qui généralement ne font pas Arvit) de dire "Baroukh Hamavdil Ben Kodech Lé'hol avant de réaliser tout travail [Rama 299,10].

Malgré tout, il restera très recommandé d'attendre la Havdala pour effectuer des travaux interdits afin de s'acquitter de l'opinion des principaux Richonimes (surtout en cas d'omission de la Havdala dans la Tefila) [Hessed Lalafime ot 3; Orhot Rabbénou 3 p.236 au nom du 'Hazon Ich/Steipler ; Or Létsion 22,11 ; Téchouvoit Vehanhagot 1,265].

Il en sera de même lorsque Yom Tov tombe Samedi soir où on attendra de faire la Havdala (ou à défaut de dire Hamavdil Ben Kodech Lekodech) avant de faire ce qui est nécessaire pour Yom Tov [Voir Halaha Beroura p.555].

David Cohen

Aire de Jeu

Jeu de mots :

Depuis que la VAR existe, on a remplacé Molière ...

Devinettes

- 1) Je suis porté sur le front d'Aaron. Qui suis-je ? (28-38)
- 2) En dehors de « Tsits », comment la Torah appelle-t-elle le Tsits ? (Rachi, 29-6)

- 3) Qui a priorité pour prendre la place du Cohen Gadol ? (Rachi, 29-30)
- 4) Je mesure 1 ama de long, 1 ama de large et 2 amot de hauteur. Qui suis-je ? (30-2)
- 5) Sur quoi viennent faire Kapara le taureau et le chevreau de Kippour ? (Rachi, 30-10)

Réponses aux questions

1) À travers l'expression : « Véata tétsavé ! » (27-20). En effet, avant de chercher à "habiller (à parer) les autres de bonnes actions" ("kéchote a'hérim"), et à leur dire de faire téchouva ("tétsavé" : "Tu les exhorteras" à prendre le chemin des mitsvot), "examine-toi bien d'abord et vois si ta conduite est bonne" ("kéchote atsmékha") ; autrement dit : " Et toi" ("véata"), où en es-tu au juste dans ta "avodate Hachem" personnelle ?! ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi au nom des Baalei Moussar)

2) Le traité Erekhine (116) enseigne que le port du Efod expiait la faute du veau d'or commise par les Béné Israël. Or, le traité Kidouchine (39) enseigne que le fait de penser à faire Avoda Zara est considéré comme un acte d'idolâtrie ("ma'hchava kémassé"). On saisit alors l'emploi du pluriel « véassou », désignant l'ensemble des Béné Israël ayant besoin d'une Kapara pour la faute du veau d'or « béma'hchava oubémaassé », d'où l'utilisation de l'expression « massé 'hochev » (œuvre réfléchie, pensée) et non l'emploi du singulier : « véassita », du fait que Moché ne participa nullement à ce péché capital. (Kéli Yakar)

3) Le Efod est une sorte de tablier. Il pourrait rappeler le tablier (blouse) de travail d'un ouvrier, et symboliser le monde de la Parnassa. Or, la Paranassa doit répondre à deux règles : Être gagnée honnêtement ("Nassata vénatata béémouna") Ne pas chercher à l'accroître démesurément. Remez Ladavar : " ouchtei charchérote ", autrement dit : Voici "les deux sources" (le mot « charchérote » signifiant « chaînes », rappelle par sa consonance et certaines de ses lettres : ("Chine"."-Reich"."-Chine") le terme « chorech » signifiant « source ») desquelles doit découler notre Parnassa : «Zahav tahor» : Un gagne-pain pur (honnête) comme l'or.

« Migbalote taassé otame » : Tu y mettras des limites (le terme " migbalote" est apparenté

au mot « guévoulote » signifiant « limites ») et tu ne la poursuivras pas de manière effrénée (car plus on cherche à agrandir ses biens matériels, et plus on accroît sa peine et ses soucis : " Marbé nékhassime marbé déagua"). ("Divrei Israël")

4) Le port du 'Hochen faisait pardonner les erreurs judiciaires, et le Efod le péché de l'idolâtrie. Or, le traité Sanhédrin (7) enseigne que nommer un juge non qualifié revient à planter une Achéra ("arbre auquel est voué un culte idolâtre") à côté de l'autel. Ainsi, pour souligner cette corrélation, la Torah a insisté pour que le 'Hochen et le Efod ne soient pas dissociés. ('Hatam Sofer)

5) Non !

A – Les pierres « odem (" le rubis") » (28-17) et « yachfé ("le jaspe") » (28-20) étaient plus grandes que les 10 autres pierres. (Sefer "Hamaassik Léovdei Hachem" de Rabbi Avraham , le fils du Rambam)

B – Certaines pierres étaient particulièrement précieuses et avaient donc une plus grande valeur matérielle que d'autres. Ceci enseigne le message suivant aux Dayanim : « Din pérouta kédin Méah ! ». (Sefer Haakéda)

6) Le jaspe ("yachfé"). La guématria de «yachfé» (avec son collel) est la même que la phrase : « Binyamin ben Yaacov » (386).

Elle est le symbole du "Kivoud Av Vaème" du fait que Binyamin (n'ayant pas participé à la vente de Yossef) est le seul fils de Yaacov n'ayant pas causé de peine à ce dernier à travers le malheureux épisode de la vente de Yossef. (Baal Hatourim)

Il est intéressant de constater que Dama Ben Nétina (cité comme exemple pour la mitsva de Kivoud Av Vaème, voir Kidouchin 31 et Avoda Zara 23) ne déranger pas son père qui dormait, pour prendre la clef placée sous le coussin de ce dernier, afin d'ouvrir le coffre contenant la pierre « yachfé » que cherchèrent à lui acheter les Sages. (Kol Yaacov rapportant Tossefot, traité Avoda Zara 24 au nom du Yérouchalmi).

De La Torah Aux Prophètes

La Paracha de cette semaine vient conclure le sujet abordé précédemment en précisant cette fois non pas les dimensions du Michkan mais celles des objets qui s'y trouvaient. Un seul fait figure d'exception : le Kiyor (utilisé par les Cohanim pour se laver les mains et les pieds avant d'entamer leur service). En effet, ses mesures ne sont pas précisées dans la Torah. On sait simplement qu'il était constitué de miroirs. Nos Sages expliquent que ces miroirs revêtent la plus haute importance aux

yeux du Maître du monde dans la mesure où leur utilisation sauva nos ancêtres de l'extinction.

Le Midrach Tanhouma raconte ainsi que sous le joug de l'esclavage égyptien, les hommes s'écroulaient de fatigue dans le champ. Leurs femmes eurent alors recours à des miroirs pour séduire leur mari et préserver la pérennité de notre peuple. Cela fait partie, entre autre chose, de ce que nous inaugurerons une fois que le troisième Beth Hamikdash sera reconstruit, sujet de la Haftara de cette semaine.

משנכנס
אדר
מרבין
בשמחה

Rabbi Moché Aharon Pinto

Rabbi Moché Aharon Pinto est né en 1913 à Essaouira (ou Mogador), au Maroc.

Il ne quitta pas le lieu de résidence de ses saints ancêtres. Il ne s'y résolut qu'après avoir fait un rêve, où se dévoila son saint père qui lui tint ces propos : « Quitte pour toi cette terre, ta ville natale et la maison de ton père, pour enseigner à tes fils la Torah dans un autre endroit. » De ce fait, avec l'accord de son saint père, il quitta sa ville natale pour s'installer à Casablanca. Là-bas, il poursuivit son habitude de rester enfermé chez lui. Pour que le monde ne le juge pas défavorablement en pensant qu'il s'était installé dans cette ville pour des raisons financières, il publia, dans la ville de Casablanca, la raison de sa venue dans la ville. Depuis toutes les villes du Maroc, on se rendait pour lui rendre visite à Essaouira, où il était célèbre, et il n'avait pas besoin d'argent pour s'enrichir, mais uniquement pour procurer une subsistance à sa famille pour la vie quotidienne, sans demander plus.

Rabbi Moché Aharon décréta pour lui-même une période d'isolation de 40 ans. À l'époque où il vivait en réclusion, à Essaouira sévissait la maladie de la tuberculose, qui fit de nombreuses victimes. À l'époque, on n'avait pas encore trouvé de remède à cette maladie, et les notables de la communauté juive craignaient que le séjour prolongé à la maison, en reclus, puisse porter atteinte à la santé du Rav. En conséquence, les notables émirent le souhait que le Rav sorte de la maison pour quelques heures par jour, pour respirer l'air pur. Mais ils savaient que le

Rav était ferme sur ce point et qu'il ne sortirait pas de chez lui avant la fin de la période d'isolement qu'il avait décrété. Ils décidèrent donc de procéder autrement. Ils demanderaient au tribunal rabbinique d'Essaouira de prescrire au Rav de sortir de chez lui chaque jour, en raison d'un Pikoua'h Néféch, un danger de mort. À cette époque, le Av Beth-Din était le Gaon Rabbi Aharon 'Hassine, et il décida d'être le messager du Beth-Din et de se rendre chez le Rav pour lui annoncer que d'après une décision des Sages, il était tenu de sortir de chez lui, et qu'il ne pouvait désobéir aux Rabbanim. Rabbi Aharon 'Hassine se rendit à plusieurs reprises au domicile de Rabbi Moché Aharon Pinto. Ils discutèrent de divers sujets. Mais à chaque visite, il oubliait la raison de sa venue. Il oubliait toujours d'évoquer le sujet du Rav qui devait sortir chaque jour de chez lui. Ayant fait ce constat, Rabbi Aharon comprit que du Ciel on retardait l'accomplissement de la décision du Beth-Din et qu'il devait se retirer de cette histoire. Il réalisa qu'il n'avait pas affaire ici à un homme ordinaire, mais à un homme vertueux et saint.

Une pièce prodigieuse : Après le mariage de Rabbi Moché Aharon, la pauvreté régna dans son foyer. Les gens le connaissaient à peine, et il n'avait rien pour subvenir aux besoins de sa famille. La pauvreté continua pendant deux ans, au point que la Rabbanite Mazal voulut souvent s'enfuir de la maison, sachant qu'elle était une fille de riches, habituée à une vie d'opulence. Même lorsque la Rabbanite Mazal était enceinte, et qu'elle sentait de la nourriture (ce qui peut constituer un danger si la femme enceinte ne reçoit pas immédiatement ce qu'elle demande), il n'avait rien à lui donner. Rabbi Moché Aharon lui recommandait alors d'aller chez

les voisines, où on pouvait lui donner de la nourriture. Au bout d'une certaine période, un grand tournant se produisit dans ce foyer. Un jour, la Rabbanite Mazal entra dans une pièce attenante, où elle trouva, de façon étonnante, une pièce de monnaie. Elle pensa que la pièce appartenait à son mari et qu'elle était tombée de sa poche. Or, à partir de ce jour-là, chaque jour, elle trouva une pièce dans la même chambre. Elle achetait de la nourriture avec cette pièce, rangeait un peu la maison et le bien-être commença à s'installer chez eux. Un jour, son mari s'adressa à elle et l'interrogea, piqué par la curiosité : « D'où as-tu l'argent ? » Comprenant que cet argent ne venait pas de son mari, elle le lui expliqua. Le Rav et la Rabbanite décidèrent de fermer la porte avec une serrure, pour observer les faits. Le lendemain, ils ouvrirent la porte et... à nouveau, une pièce se trouvait dans la chambre. Ils comprirent alors que c'était un miracle divin. Mais dès que le secret fut découvert, le miracle cessa. Mais, à partir de cette période, les choses commencèrent à s'arranger, la bénédiction et la Parnassa résidaient dans le foyer de Rabbi Moché Aharon. À la même époque, la Rabbanite Mazal relate qu'ils n'avaient pas du tout de sel à la maison alors, mais à l'époque de la pièce miraculeuse, la quantité de sel entreposé dans un petit verre à la maison ne diminua pas... pendant six mois, la quantité de sel resta identique jusqu'à Pessa'h. La Parnassa était là, la renommée de Rabbi Moché Aharon s'étendit, et des centaines et même des milliers de visiteurs commencèrent à frapper à la porte du Tsadik pour recevoir une Brakha. Rabbi Moché Aharon Pinto quitta ce monde en 1986.

David Lasry

Birkat Mordekhai

Léilouy nichmat Malka Sultana Taita bat Florence Myriam Simha

La singularité d'Israël : obéir sans réserve

Dix-huit fois, la Torah souligne que les enfants d'Israël ont construit le Michkan "comme l'a ordonné l'Éternel à Moché". Était-il si difficile de réaliser le Michkan selon la volonté d'Hachem comme Hachem l'avait demandé ? Quel est le vrai défi ici ?

En examinant cela, nous réalisons que les personnes qui accomplissent ce qui leur est demandé, le font généralement 'approximativement'. Ce qui veut dire peut-être moins bien, ou peut être mieux, mais il y a une satisfaction à faire quelque chose d'approximatif par rapport à ce qui est requis.

En outre, ce défaut est courant parmi les êtres humains, et trouve son origine suite à une compréhension superficielle dans les calculs du planificateur.

Au fond de lui-même, même inconsciemment, cela dérange l'Homme d'être simplement exécutant, comme s'il s'annulait complètement face au donneur d'ordre, sans être 'impliqué' dans la planification et dans le projet.

L'homme aspire à se sentir 'maître' de ses actions. Ce désir est si profondément enraciné en lui, que cela le pousse à interpréter, comprendre et

ressentir les choses, au point de prendre également des décisions et se permettre d'y mettre sa touche. Le fait de s'impliquer lui permet de se tranquilliser et de se rassurer dans ce besoin de se démarquer.

Si la Torah souligne à dix-huit reprises que les enfants d'Israël ont agi exactement comme l'Éternel l'avait ordonné à Moché, c'est parce que cela montre essentiellement l'obéissance complète à la parole Divine seulement. C'est là, même, le summum de la singularité d'Israël : s'anéantir complètement devant la volonté Divine. Ils ont agi sans considérations personnelles, sans ego, et sans vouloir devenir maîtres de leurs actions.

On retrouve une idée similaire au sujet d'Aharon, au sujet duquel il est dit : 'Et Aharon fit ainsi' (Bamidbar 8,3) - 'dans le but de louer Aharon de n'avoir rien changé' (Rachi ad. loc.)

Et tout le monde se demande, pourquoi 'ne pas changer' est-il si louable ? En vérité, ce n'est pas le fait qu'Aharon n'a pas changé et n'a pas fait moins que 'comme ordonné' qui est mis en exergue, au contraire, l'interprétation innovante c'est de dire qu'il n'a pas changé pour apporter des 'améliorations'.

On peut imaginer Aharon, seul, devant l'Éternel allumant les nérot de la

Menorah. Il pourrait alors ressentir un 'élan' intérieur, une émotion, une envie d'embellir et magnifier la Menorah. Il pourrait également se dire : "Peut-être faut-il que j'ajoute un autre vêtement pour ce cérémonial très spécial."

Cependant, la loi est claire à ce sujet : on ne peut ni ajouter, ni enlever des vêtements du Cohen lors de son service (Zevahim 17b).

'Louer Aharon pour n'avoir pas changé', c'est nous informer qu'Aharon a surmonté tous ses désirs, même ceux qui séduisent tant, même ceux qui cherchent à glorifier et à exalter Hachem. Celui qui est intelligent comprendra que tout cela vient d'un désir 'personnel', et non pas d'une demande de la Torah.

Le message qui nous est adressé est donc clair : Ne soyons pas mus par la conviction de comprendre mieux ce que D. attend de nous de manière plus claire que ce que la Torah nous enjoint. Nous comprenons alors, qu'il n'est guère facile de résister à la tentation d'un autre plan architectural, de 'corriger', 'd'améliorer', pour glorifier et exalter la maison de notre Créateur.

Mais le vrai travail, c'est d'accomplir la tâche... 'comme l'Éternel l'a demandé à Moché'.

Yonathan Haik

Réponses n°375 Térouma

Enigme 1 : *Il est toujours interdit de se raser la barbe et les Peots. Quand est-ce une Mitsva et une obligation de les raser ?*

Un Nazir, un Metsora et les Léviim (Nazir 40a).



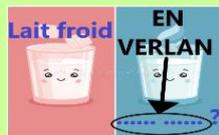
Enigme 2 : *On dispose de 2 mèches et d'une boîte d'allumettes. Chaque mèche se consume en 1 heure, mais pas forcément uniformément. C'est-à-dire si la mèche est consumée jusqu'à la moitié cela ne veut pas forcément dire que 30 minutes se sont écoulées. Comment faire pour mesurer 45 minutes pour faire en sorte que le feu d'artifice commence à minuit pile ?*

On allume une première mèche aux deux extrémités et la deuxième à une seule extrémité. Comme les deux mèches brûlent en une heure si on les allume à un seul bout, la mèche 1 brûlera en une demi-heure. Il restera alors à la mèche 2, 30 minutes de combustion. Au moment où la première mèche s'éteint, on allume la mèche de la deuxième à l'autre extrémité, qui se consumera donc en 15 minutes.

Lorsque la mèche 2 s'éteint, il s'est passé 30 min + 15 min = 45 minutes.

Rébus : V / Ts' / Scie / Pita / Auto / Za / Av / Tas / or

Rébus



La Force d'une parabole

Suite à la faute du veau d'or, Moché cherche à obtenir le pardon pour les Béné Israël. Le 10 Tichri, ce pardon est enfin obtenu. Le Midrach (Tanhouma 8) rapporte que ce même jour, Hachem nous donne la Mitsva d'ériger un Michkan pour racheter l'erreur du Eguel. Ainsi, en apportant de l'or pour la construction du Michkan, les Béné Israël rachèteront le fait d'avoir apporté de l'or pour confectionner le veau d'or.

Ce qu'il faut à présent comprendre, c'est pourquoi la paracha de Térouma qui parle de la fabrication du Michkan, est placée avant celle du veau d'or ? Autrement dit quelle raison a poussé la Torah à s'affranchir de la chronologie et à placer la Mitsva du Michkan avant le passage du veau d'or alors qu'elle n'a été donnée qu'après !?

Rabénou Béhayé (1050-1120) explique que concernant les

autres peuples, ce n'est qu'après les avoir frappés qu'Hachem se préoccupe de les guérir. Pour les Béné Israël par contre, Hachem est Makdim réfova lamaka, c'est-à-dire qu'Il met en place les éléments de la solution avant même que le problème ne se soit présenté. Ainsi, mentionner le Michkan avant même la faute du Eguel, fait écho à cette conduite d'Hachem à notre égard.

Nous retrouvons d'ailleurs ce principe de Makdim réfova lamaka dans la Méguila. Le complot contre Ahachvéroch est mentionné juste avant la montée au pouvoir de Haman, pour rappeler que Hachem avait placé Mordekhaï en position de force (Ahachvéroch lui étant redevable), avant même que Haman ne prenne du galon.

Nous pouvons à présent nous demander pourquoi, pour Israël, Hachem anticipe la solution avant le problème ? Si au final Il va de toute façon faire émerger cette solution, pourquoi ne se contente-t-Il pas d'attendre le problème pour y apporter l'issue favorable (comme Il le fait d'ailleurs concernant les autres peuples) ?

Essays de l'expliquer par une parabole. *Après avoir fait une bêtise, un enfant se voit puni par son père. Ce dernier lui annonce que dorénavant il ne lui achètera plus de bonbons. L'ampleur de la sanction pousse l'enfant à réfléchir aux conséquences de son acte. Après réflexion, il comprend son erreur et que la punition était justifiée. Il s'adresse donc à son père pour s'excuser et lui dire qu'il essaiera de ne pas recommencer. Son père accueille avec joie sa prise de conscience et lui dit : "Viens dans mon bureau, j'ai pour toi des bonbons que j'avais achetés en attendant ce moment". En voyant que son père avait pris soin au préalable d'acheter ces bonbons, le fils comprend alors que la punition n'était pas un but en soi mais juste un moyen pour l'aider à regretter. Ce qu'il croyait être une sanction était en fait une véritable preuve d'amour.*

Hachem doit parfois nous mettre à l'épreuve mais en préparant la yéchoua en amont, Il nous aide à réaliser tout l'amour de Sa démarche. **Jérémy Uzan**



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Gad et Yaniv sont deux très bons copains en classe de CE1. Un beau jour de printemps, les mouches font leur apparition dans leur classe et comme vous pouvez l'imaginer, la joyeuse classe de CE1 se transforme vite en scène de chaos. La Mora ne tarde pas à reprendre le contrôle et demande à chaque élève de descendre de sa table et de retrouver le chemin de sa chaise dans le calme et la sérénité. Mais malheureusement, il reste une mouche qu'ils n'ont pas réussi à exterminer et elle se fait un malin plaisir à tourner autour du bureau de notre cher Gad. Évidemment, il ne se laisse pas faire et envoie de temps en temps sa main pour essayer de l'abattre mais celle-ci fait de la résistance. Son voisin Yaniv qui suit joyeusement la scène de sa place, lui propose alors gentiment ses services. Il lui explique qu'il est professionnel de la chose et du haut de ses sept ans, a beaucoup d'expérience en la matière. Gad accepte volontiers et Yaniv se met donc au travail en envoyant violemment sa main pour l'attraper mais il se rend vite compte que la mouche a sûrement plus d'expérience que lui. Très énervé, il envoie sa main de plus en plus brusquement et déclare à son ami que ce coup-là il l'aura. Effectivement, il met un coup très violent en direction de la mouche mais celle-ci n'arrête pas sa main qui s'écrase brutalement sur le visage de son ami. Yaniv tient enfin fièrement la mouche dans sa main alors que Gad tient lui son visage et surtout tente de ramasser ce qui reste de sa belle paire de lunettes. Une fois calmé, Gad explique à son voisin qu'il risque d'avoir des problèmes avec ses parents et lui demande donc de le rembourser. Mais Yaniv prend très mal la chose et lui répond : C'est ainsi qu'on remercie les copains qui se sont donnés autant de mal pour rendre service?! Qui a raison ?

La Guemara Baba Kama (26a) nous apprend qu'un homme est toujours responsable des dégâts qu'il a causés que cela soit fait volontairement, non volontairement ou même par un cas de force majeure. Les décisionnaires ajoutent à cela que même s'il l'a fait pour faire du bien et que cela s'est retourné en mal pour son prochain, il lui sera Hayav. Dans notre cas, il serait donc logique de dire que Yaniv est responsable de ce qu'il a fait et devrait en payer les conséquences. Mais le Rav Zilberstein nous explique que Gad a bien vu que la mouche tournait autour de sa tête et a tout de même proposé à son cher voisin de l'attaquer, d'autant plus qu'il était témoin de ses premières tentatives brutales et a bien vu sa main se rapprocher dangereusement de son visage. Il aurait donc dû se déplacer ou au moins enlever ses lunettes. Yaniv sera donc considéré dans la Halakha comme quelqu'un qui endommage avec permission car on lui a donné le droit de chasser proche du visage de son ami au risque de le blesser.

En conclusion, Yaniv sera Patour car son cher voisin, en lui demandant de chasser la mouche si près de son visage et en le voyant à l'action, a accepté le risque de se prendre un mauvais coup.

(Tiré du livre *Vearev Na*, Tome 4, page 409)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et tu placeras dans le Hochen Hamichpat, le Ourim et le Toumim... » (28/30)

Rachi peut se résumer en 3 points :

1. Le Ourim et le Toumim sont le Chem haméforach (Nom divin écrit en toutes lettres) qui était placé dans le repli du Hochen.
2. Au 2^{ème} Beth Hamikdach, le Cohen portait le Hochen mais sans les Ourim et Toumim à l'intérieur.
3. Le mot "Michpat" ne s'applique pas sur le Hochen lui-même mais plutôt sur les Ourim et Toumim qui étaient dans le repli du Hochen.

Le Ramban appuie l'explication de Rachi par les arguments suivants :

1. Contrairement aux autres kélim, pour les Ourim et Toumim, il n'est strictement rien écrit, aussi bien sur l'ordre de leur fabrication que sur leur fabrication elle-même.
2. Contrairement aux autres kélim, les Ourim et Toumim contiennent la lettre "hé", ce qui sous-entend les fameux Ourim et Toumim connus.
3. Contrairement aux autres kélim, pour les Ourim et Toumim, c'est uniquement Moché qui est concerné aussi bien au niveau de l'ordre "Et tu (toi Moché uniquement) placeras dans le Hochen Hamichpat..." qu'au niveau des faits "et il (Moché) plaça dans le Hochen les Ourim et Toumim" (Vayikra 28/30)
4. Il n'est pas du tout mentionné de dons concernant les Ourim et Toumim.

Tout ceci nous montre que les Ourim et Toumim n'ont pas été conçus humainement. Cela prouve que les Ourim et Toumim sont bien des noms divins, kodech, transmis de Hachem à Moché, déjà faits, déjà écrits, c'est une œuvre totalement divine.

Le Ramban explique le fonctionnement des Ourim et Toumim ainsi : Lorsqu'il fallait demander à Hachem comment se conduire, Hachem donnait Sa réponse par les Ourim et Toumim, ces Chemot hakedochim (Noms saints) faisaient que certaines lettres écrites sur les pierres du Hochen s'éclairaient aux yeux du Cohen. Ces Chemot hakedochim sont appelés Ourim (éclairés), mais encore faut-il savoir mettre ces lettres dans le bon ordre. Ainsi, il y avait d'autres Chemot hakedochim appelés Toumim qui donnaient au cœur du Cohen la connaissance véridique et complète (tamim) de comment associer les lettres éclairées.

Cependant, il y a une petite différence entre Rachi et Ramban :

Selon le Ramban : Ourim signifie "éclairés" car les lettres s'éclairaient aussi aux yeux du Cohen, et Toumim signifie "entiers" car le cœur du Cohen était entier pour associer les lettres éclairées dans le bon ordre.

Selon Rachi (voir Yoma 73) : Ourim signifie "éclairés" dans le sens qu'il explique les paroles de Hachem, et Toumim signifie "entiers" dans le sens que ce qui est dit s'accomplira totalement et ne pourra pas être annulé.

Sur le 2^{ème} point de Rachi, on pourrait se demander : Pourquoi Rachi nous précise-t-il un fait historique, à savoir qu'au 2^{ème} Beth Hamikdach, il n'y avait pas les Ourim et Toumim ? Quel rapport avec le fait que les Ourim et Toumim sont le Chem haméforach ? En quoi ce fait historique a-t-il un impact sur le pchat de Ourim et Toumim ?

Le Ramban (Beth Habehira 4/1) écrit : Même au 2^{ème} Beth Hamikdach, bien qu'on ne demandât plus aux Ourim et Toumim car il n'y avait plus le roua'h hakodech (voir Kéli Hamikdach 10/10), il y avait tout de même les

Ourim et Toumim car sinon il manquerait un habit au Cohen. Il ressort du Rambam deux choses :

1. Il y avait les Ourim et Toumim au 2^{ème} Beth Hamikdach.
 2. Les Ourim et Toumim faisaient partie intégrante des huit habits du Cohen guadol.
- Cela va faire dire au Sefer Baal Ketav Véakabala qui s'étonne fortement qu'on ne trouve pas dans le Rambam ce que sont les Ourim et Toumim : comment le Rambam qui explique en détail ce qu'est le Hochen aurait-il omis d'expliquer ce que sont les Ourim et Toumim ?! Impossible ! Il en déduit que les Ourim et Toumim ne sont autres que les pierres qui étaient placées sur le Hochen.

À présent, on pourrait expliquer Rachi ainsi : Rachi veut expliquer Hochen Michpat : pourquoi associer le mot "Michpat" au Hochen ? Car apparemment, cela prouverait comme le Rambam, puisqu'on dit que c'est le Hochen lui-même qui tranche la loi, le Michpat, or on sait que ce sont les Ourim et Toumim qui tranchent la loi, c'est donc que les Ourim et Toumim font partie intégrante du Hochen lui-même, ce sont ses pierres, alors que d'après Rachi selon qui les Ourim et Toumim sont une chose distincte du Hochen, ils sont simplement placés géographiquement dans le repli du Hochen. Pourquoi dire "Hochen Hamichpat" ? Il fallait plutôt dire les "Ourim et Toumim HaMichpat" !? À cela, Rachi répond qu'effectivement le mot "Michpat" ne s'applique pas au Hochen mais aux Ourim et Toumim qui se trouvent dans le Hochen mais puisque cela est un peu difficile, c'est pour cela qu'en amont Rachi vient consolider et renforcer son explication en ramenant qu'au 2^{ème} Beth Hamikdach, il n'y avait pas les Ourim et Toumim bien qu'il y avait le Hochen, ce qui prouve bien que ce sont deux choses distinctes et comme l'explique le Raavad, ceci est un argument très fort contre le Ramban. En effet, la Guemara (Yoma 21) dit bien que deux des cinq choses qui manquaient au 2^{ème} Beth Hamikdach sont : le roua'h hakodech et les Ourim et Toumim. Or, il y avait forcément le Hochen car sinon il manquerait un habit au Cohen guadol donc s'il peut avoir le Hochen sans qu'il y ait les Ourim et Toumim, c'est donc une grande preuve que les Ourim et Toumim et le Hochen sont deux choses distinctes et Rachi ramène cela en tant qu'argument pour prouver que les Ourim et Toumim ne sont pas les pierres du Hochen mais c'est une chose distincte, à savoir le Chem haméforach et seulement ensuite Rachi dit que le mot "Michpat" s'appliquait sur les Ourim et Toumim car du fait que c'est un peu difficile puisqu'il est écrit Hochen Hamichpat et non Ourim et Toumim HaMichpat, Rachi dit : "Je me permets cette petite difficulté puisqu'en amont j'ai ramené la très grande preuve qui renforce totalement mon explication". C'est comme si Rachi disait : "Mon explication sur les Ourim et Toumim va m'obliger d'expliquer les mots Hochen Michpat d'une certaine manière qui peut paraître un peu difficile mais cela ne remet pas en cause mon explication car je vous montre au préalable que mon explication possède une preuve absolue ce qui me permet d'expliquer les mots Hochen Michpat d'une manière un peu difficile". C'est pour cela qu'avant d'expliquer les mots Hochen Michpat, Rachi ramène sa magnifique preuve, à savoir le fait qu'au 2^{ème} Beth Hamikdach, il n'y a pas les Ourim et Toumim bien qu'il y ait le Hochen, c'est donc que les Ourim et Toumim sont une chose distincte du Hochen et c'est donc bien le Chem haméforach.

Mordekhai Zerbib